



# UFC QUE CHOISIR de La Roche sur Yon

8, boulevard Louis Blanc

85010 La Roche sur Yon

02 51 36 19 52

02 51 37 14 83

vendee@ufc-quechoisir.org

La Roche sur Yon le 6/10/2010

M<sup>2</sup> De lesfinay  
..... Jean Philippe  
..... La Maubée  
..... 85 110 Chantonnay

Adhérent n° 7747

Dossier suivi par M<sup>me</sup> HOFFMANN (suite)

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la copie des courriers reçus en réponse à notre intervention, sur le litige dont vous nous avez confié la charge.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de nous transmettre votre avis.

Une réponse écrite de votre part nous serait agréable et ce, dans un bref délai.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président, Daniel CHIRON

Réponse :

A....., Le .....

## NOUVELLE GRILLE DE NOS TARIFS AU 02/07/09

• <u>Ouverture dossier Litige Type 1</u> (Téléphonie, SAV., Auto Location, Voyages....) inclus 1 LRAR	25.00
✓ Complément par nouveau courrier RAR	10.00
✓ Complément par expédition FAX, Email, courrier simple	5.00
• <u>Forfait dossier Litige Type 2</u> (Bâtiments, Artisans, Banque, Assurances ...) inclus 1 LRAR	35.00
✓ Complément par nouveau courrier LRAR	15.00
✓ Complément par expédition FAX, Email, courrier simple	5.00
• Transmission du dossier vers un avocat	25.00
• Document de procédure	80.00
• Document de protocole d'accord	20.00
• Photocopies x 0.20	.....

## Ufc Que Choisir de Vendée

**De:** TOCKUER SOPHIE [tyanne64@sfr.fr]  
**Envoyé:** vendredi 1 octobre 2010 10:58  
**À:** vendee@ufc-quechoisir.org  
**Objet:** dossier/10-4291:6076:LH

2010

Monsieur,

Je connais votre institution et je suis très surprise que vous vous envoyez une lettre recommandée telles que vous m avez adresser sans connaitre le bien loué ni le contrat de location attenant à ce client.

Si je reprends point par point votre courrier:

- un appartement ne se présentant pas comme il lui aurait été décrit : oui dire ,ce monsieur a eu le descriptif et les photos au préalable plus le descriptif par téléphone et ce monsieur passait son temps à me téléphoner d ailleurs.

- un appartement sale et sentant mauvais : faux , je peux vous transmettre des attestations aux clients précédents qui dans leur contrat de location sont obligés de me rendre un appartement propre comme cela est écrit sinon le bailleur peut retirer de la caution les frais de nettoyage , donc en tant que bailleur je n ai aucun intérêt à me mettre en telle difficulté par rapport aux locataires suivants , c'est logique.

-une mezzanine à hauteur d'un mètre sans éclairage!!!! pensez vous sincèrement que je prendrais le risue qu'un client chutte et que je suis responsable? il y a une lampe de chevet de grand diamètre plus un éclairage au plafond pareil je peux vous transmettre des attestations ou vous inviter à venir voir sur place.

-une ampoule qui ne fonctionnait pas: monsieur DELESPINAY m a téphoné en suivant en le soir de son arrivée pour me signaler ce désordre ; j ai fait intervenir un électricien le jour même un dimanche! cas grave ,j ai signalé à ce moment précis quand j ai vu monsieur DELESPINAY qui a pris possession des lieux d'ailleurs il n avait pas d'argent sur lui pour payer le solde de la location et a du demander à sa belle fille de faire le chèque..... quand j ai vu que ce monsieur commençait à faire beaucoup d histoire avant de payer c'est à dire pour l'ampoule j ai compris que j avais à faire à un mauvais payeur donc je lui est proposé immédiatement de ne pas prendre ma location je lui restituais son accompte et chacun pouvait être satisfait mais il a refusé donc j ai vraiment compris ce qu il avait l idée de faire : trouver des prétextes pour passer ses vacances logé gratuitement.

- la machine à laver n'est pas dans le descriptif du contrat.

- l aspirateur est toujours sur place et vérifiable.

-il y avait un micro ondes c'est faux comme il y a une cuisinière que celui ci m a laissé dans un état lamentable four non nettoyé plaques vitrocéramiques non plus sale il n utilisait même pas de produits de nettoyage !!!!!

- pour les bacs ,les verres, la porte du frézzer , les fourchettes je vous invite à venir voir.Pensez vous sincèrement qu'un appartement qui est loué chaque été par en général les mêmes locataires et pour cet appartement qui a été contrôlé par le syndicat d initiative de BIARRITZ ET PAU à son lancement pourrait être dans cet état et que l on puisse louer de cette façon ; je suis loueur professionnel et j ai une éthique de travail.

Votre client lui a laissé l'appartement dans un état lamentable de saleté que bien sur je lui ai fait remarquer ,j ai effectué des photos et receuillis 1 attestation des personnes qui l on vu après lui.

Je reste à votre disposition pour vous transmettre photos et attestations et je vous invite à venir voir le bien concerné.

Cordialement

AS TOCQUER TEL 0613 77 0432

01/10/2010